

Demande de carte Collégien de Provence

vendredi 13 septembre 2019, par [M. Lignon](#)

Pour créer la carte COLLEGIEN DE PROVENCE il est nécessaire d'avoir un code SERCOL (code ordinateur du collège) personnalisé.

La personnalisation du compte SERCOL se fait uniquement au collège lors de la première utilisation de la tablette ou en salle informatique.

Les élèves de 6e doivent donc personnaliser leur mot de passe au collège avant de pouvoir accéder au site.

Pour les élèves ayant déjà changé leur mot de passe ordinateur (par exemple les 5e, 4e et 3e qui étaient déjà au collège les années précédentes), vous pouvez faire la demande en suivant ces étapes.

- 1/ Aller sur le site <https://www.collegiendeprovence.fr/>
- 2/ Cliquer sur CONNEXION, en haut à droite du site
- 3/ Entrer l'identifiant SERCOL suivi de @eduprovence.fr (si le nom d'utilisateur est simonen, l'utilisateur devient simonen@eduprovence.fr)
- 4/ Le mot de passe est le mot de passe personnalisé de l'élève (Pas le mot de passe initial distribué en début d'année !)
- 5/ Suivre la procédure pour ajouter une photo et compléter les renseignements demandés.

Le mot de passe personnalisé est celui utilisé pour ouvrir une session sur la tablette ou sur un ordinateur du collège.

Si l'élève a perdu son mot de passe il faut demander une réinitialisation du mot de passe puis personnaliser à nouveau ce dernier.

